PLAN LOCAL D'URBANISME & DE L'HABITAT

PLU-H

DECLINAISON COMMUNE

MODIFICATION N° 4
Approbation - 2024

VERNAISON

REGLEMENT

C.3.1 – Prescriptions d'urbanisme



MÉTROPOLE GRAND LYON

Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise

Vernaison

☒ Emplacements réservés de voirie
(article L.151-41 1° du Code de l'urbanisme)

☒ Emplacements réservés aux cheminements piétons ou cyclistes
(article L.151-41 1° du Code de l'urbanisme)

☐ Emplacements réservés aux équipements publics
(article L.151-41 2° du Code de l'urbanisme)

☐ Emplacements réservés aux espaces verts ou nécessaires aux continuités écologiques
(article L.151-41 3° du Code de l'urbanisme)

☐ Localisations préférentielles pour équipements
(article L.151-41 du Code de l'urbanisme)

☐ Périmètres d'attente de projet
(article L.151-41 5° du Code de l'urbanisme)

☐ Secteurs de mixité fonctionnelle
(article L.151-9 du Code de l'urbanisme)

☐ Secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées en zone A et N
(article L.151-13 du Code de l'urbanisme)

☒ Espaces boisés classés ponctuels (arbres remarquables)
(article L.113-1 du Code de l'urbanisme)

☐ Réservations pour programme de logements
(article L. 151-41 4° du Code de l'urbanisme)

☐ Secteurs de taille minimum de logement
(article L.151-14 du Code de l'urbanisme)

☒ Secteurs de mixité sociale
(article L.151-15 du Code de l'urbanisme)

EMPLACEMENTS RESERVES DE VOIRIE
Vernaison

N°	Localisation	Opération	Bénéficiaire
1	Route de Lyon, Route de Givors de : Limite nord de la commune à : Limite sud de la commune	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
2	Route de Charly de : Rue de la Maçonnière à : Ruelle du Py	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
4	Chemin du Pelet de : Chemin de Corcelles à : Route de Lyon	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
6	Chemin de Corcelles de : Chemin du Pelet à : Rue de la Fée des Eaux	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
8	Rue de la Maçonnière de : Route des Condamines à : Chemin des Garennes	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
9	Chemin des Garennes de : Rue de la Maçonnière à : Rue des Garennes	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
10	Chemin des Ferratières de : Chemin de la Rossignole à : Chemin des Garennes	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
15	Chemin de Buye de : Chemin de Corcelles à : Chemin des Flaches	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
17	Chemin des Flaches de : Chemin de Buye à : Chemin de Queue d'Ane	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
18	Rue Port Perret de : Rue de la Chapelle à : Sur 220 m	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
19	Rue des Usines de : Rue Marion à : Rue de la Croix du Meunier	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
20	Chemin de la Serve de : Chemin de la Rossignole à : sur 130 m	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
21	Route des Condamines de : 656 route des Condamines à : Rue de la Maçonnière	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
22	Rue de la Croix du Meunier de : Route de Lyon à : Rue des Usines	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON

EMPLACEMENTS RESERVES AUX CHEMINEMENTS PIETONS OU CYCLISTES
Vernaison

N°	Localisation	Bénéficiaire	Largeur approximative
1	de : Rue du Bac à : Route de Givors	COMMUNE	5m

ESPACES BOISES PONCTUELS (ARBRES REMARQUABLES)
Vernaison

Sujet	Localisation	Observations
PLATANUS ACERIFOLIA : platane.	Chemin des Ferratières.	Ensemble de deux platanes de très grande taille. Bon état. Impact paysager remarquable.
PLATANUS ACERIFOLIA : platane.	Chemin des Ferratières.	Second groupe de 3 platanes de même taille. Très visible dans le paysage.
CEDRUS LIBANI : cèdre du Liban.	1, route de Charly, angle rue de la Maçonnière.	Très grand arbre ancien. Excellente santé. Prégnance paysagère.
QUERCUS FASTIGIATA ; chêne pyramidal.	1, route de Charly, angle rue de la Maçonnière.	Grand arbre ancien. Bon état. Bien visible.
SEQUOIA SEMPERVIRENS : séquoia.	Chemin des Gaupières sous la maison du cardinal.	Individu isolé très visible. Excellent état sanitaire.

SECTEURS DE MIXITE SOCIALE
Vernaison

Numéro de secteur	Nature du programme	Seuil d'exigibilité	Pourcentage minimal de la surface de plancher du programme affecté au logement aidé	Catégorie de logement aidé et ventilation de la surface de plancher affectée au logement aidé
1	Construction neuve ou changement de destination	Plus de 600 m² de surface de plancher	25%	PLUS-PLAI-PLS